USA: 7 ans de prison pour le fils de l'ex-Président guinéen Sékou Touré et sa femme pour esclavage!

écrit par Jean-Paul Saint-Marc | 26 avril 2019



Mohamed Touré fils d'un ex-président guinéen et sa femme.

Des affaires d'esclavagisme moderne, et siouplait pas par des blancos colonisateurs, les "gazettes" en font de plus en plus état !

Rappelez-vous cette Africaine, guinéenne elle aussi, ayant esclavagisé une jeune femme "blanche" sans défense à un moment difficile de sa vie.

http://resistancerepublicaine.com/2019/04/09/la-guineenne-seta
it-offert-une-esclave-blanche/

Le fils de Ahmed Sékou Touré qui a "régné" 26 ans à la tête de la Guinée -merci la démocratie, Mohamed -bien prénommé- et sa femme ont comparu "les chaînes aux pieds et aux bras, vêtus de pantalons et de chemises kaki" précise le média guinéen presseafrik , imaginez cela en France !

"L'affaire commence en 2000. Bien installés dans une maison cossue de Southlake au Texas, le couple Touré fait venir une fillette de son village natal, en Guinée Conakry (fréquent en ces milieux de notables africains). Les conditions exactes de son voyage et l'accord avec ses parents ne sont pas précisés. Arrivée à l'âge de six ans, la petite Guinéenne, qui ne parle pas un mot d'anglais, devient vite la bonne à tout faire. Elle obéit aux ordres pendant plus de 16 ans sans trop se plaindre ni attirer de soupçons" précise FranceInfo qui pour une fois ne camoufle pas l'info!

"C'est le témoignage de la victime qui a fait plonger le couple guinéen. Devant le tribunal fédéral, la jeune femme âgée de 25 ans a raconté comment, pendant 16 ans, elle a été au service de la famille Touré au Texas. Ménage, repassage, cuisine, garde d'enfants... des corvées quotidiennes jamais payées."

"Pour la justice américaine, il s'agit d'un travail forcé assimilé à de l'asservissement. Mohamed et Denise Cros Touré ont été jugés coupables et devront faire sept ans de prison*. Ils devraient être ensuite expulsés des Etats-Unis où ils avaient obtenu la carte de séjour (Green Card), comme le souligne un communiqué (en anglais, intéressant à lire même avec un traducteur, ils sont de plus en plus efficaces ce qui démontre la puissance de l'intelligence artificielle à s'autoenseigner) du Département de la Justice des Etats-Unis."

* : la parité en somme !

"Mais un jour, la jeune femme décide de fuir grâce à la complicité d'une voisine. Forte de ce soutien, elle dénonce les mauvais traitements de ses employeurs. Elle raconte qu'elle a été battue, humiliée et qualifiée "d'esclave" ou de "chienne"."

"Une enquête est menée par le bureau fédéral du Service de sécurité diplomatique —des précautions ont donc été prises— et des poursuites judiciaires sont engagées contre le couple Touré qui est arrêté en avril 2018. Un an après, le verdict est prononcé. En plus de la prison ferme, le couple guinéen

est condamné à verser à la victime près de 300 000 dollars de dommages et intérêts."

Imaginez une telle condamnation en France, en plus la riche villa estimée à 500 000\$ confisquée et ... EXPULSION vers la Guinée... C'est au moins une quadruple peine! Chez nous les assos bien-pensantes monteraient au créneau!

Le <u>PDG-RDA (Parti démocratique de Guinée du Rassemblement démocratique africain) s'en étrangle</u>!

Le couple Touré dénonce un témoignage "exagéré" et entend faire appel.

On peut apprécier <u>la différence entre la justice américaine et</u>
<u>la justice française</u> après une procédure de .. 11 ans contre
3 ans aux USA !

A noter que la <u>Guinée nous envoie un nombre de mineurs non</u> <u>accompagnés considérable</u>, bien supérieur à son importance !